FÉVRIER 2021

L'EUROPE EN OCCITANIE : EXEMPLE DE LA LOZÈRE

DOSSIER RÉALISÉ PAR LA MAISON DE L'EUROPE DE NÎMES - CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT OCCITANIE BAS RHÔNE - CÉVENNES

Maison de l'Europe de Nîmes
Occitanie
Bas Rhône - Cévennes
projets@maison-europe-nimes.eu

Avec la participation de **Stéphane Nguyen**,
Directeur
de la direction Europe de la Région Occitanie
et de **Guillaume Delorme**,
Directeur
de la directeur de l'ingénierie, de l'attractivité et du développement du Département de la Lozère
et des porteurs de projets lozériens.

SOMMAIRE

3 **LA POLITIQUE DE COHÉSION**
Définitions, historique et les fonds

5 **FEDER EN OCCITANIE ET EN LOZÈRE**
Bilan 2014-2020, informations de M. Delorme

8 **FSE EN OCCITANIE ET EN LOZÈRE**
Bilan 2014-2020, informations de M. Delorme

9 **LE DISPOSITIF FOSTER**
Présenté par M. Nguyen

12 **LE NOUVEAU BUDGET**
Perspectives 2021-2027

13 **CALENDRIER DE PRÉPARATION DU NOUVEAU PROGRAMME**
Présenté par M. Nguyen

14 **PRIORITÉS DE LA RÉGION OCCITANIE**
Présenté par M. Nguyen

17 **PRIORITÉS DU DÉPARTEMENT LOZÈRE**
Présenté par M. Delorme

19 **POUR ALLER PLUS LOIN : LIENS UTILES**

QU'EST-CE QUE LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE COHÉSION ?

La politique régionale et de cohésion de l'UE vise à promouvoir un **développement harmonieux** sur l'ensemble du territoire de l'Union et à **renforcer la cohésion** économique, sociale et territoriale, en **réduisant les écarts** entre les niveaux de développement des régions.

Elle soutient la croissance économique, la création d'emplois, la compétitivité des entreprises, le développement durable et la protection de l'environnement.

BON À SAVOIR !

En France, un projet toutes les 3 minutes est cofinancé par les fonds européens.

RAPPEL HISTORIQUE

Bien qu'à l'époque il n'y ait pas de politique régionale à proprement parler, à l'exception du Fonds social européen (FSE), dans le **Traité de Rome** (**1957**), les six Etats membres de l'époque s'engagent à « *renforcer l'unité de leurs économies et [à] en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisés* ».

Dans les années 1950, le ***Fonds social européen*** fournit des aides aux travailleurs des secteurs en restructuration qui cherchent à se reconvertir et soutient la mobilité des demandeurs d'emploi.

En **1968**, est créée une direction générale (DG) chargée de définir la future politique régionale. Le changement advient dans les années 1970, avec le premier élargissement de l'UE en **1973**, au Danemark, à l'Irlande et au Royaume-Uni, et le premier choc pétrolier (**1974**). En raison des inégalités accrues par la crise qui s'ensuit, est créé le ***Fonds européen de développement économique régional*** (FEDER).

La cohésion économique et sociale devient un objectif mis en avant dans les documents et dans les traités.

En **1986**, la cohésion devient une nouvelle compétence de la Communauté dans l'**Acte unique européen**. En **1988**, un règlement jette les bases des principes ainsi que des objectifs principaux de la politique de cohésion. Le **Traité de Maastricht** (**1992**) introduit le Fonds de cohésion. Les priorités de l'UE sont désormais la croissance, l'emploi et l'innovation.

4

PLUSIEURS FONDS PREVUS

La politique régionale et de cohésion de l'UE est la **principale politique d'investissement de l'UE**. Des Fonds européens structurels et d'investissement sont dédiés à cette politique :

- Le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) concerne les domaines de la recherche, du développement des technologies de l'information et de la communication et soutient la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

- Le **Fonds social européen** (FSE) concerne les domaines de l'emploi, de l'inclusion sociale, la lutte contre la pauvreté, la promotion de l'éducation, l'acquisition de compétences et l'apprentissage.

- L'**Initiative pour l'emploi des jeunes** (IEJ) est particulière à la programmation 2014-2020. Elle concerne les apprentissages, les stages, les dispositifs d'accompagnement pour la recherche d'emploi et les formations qualifiantes. Son objectif est la lutte contre le chômage des jeunes.

A ne pas confondre avec le ***FEADER*** (*Fonds européen agricole pour le développement rural*), qui, lui, fait partie de la politique agricole commune et concerne le développement rural.

BON À SAVOIR !

Le ***fonds de cohésion*** est destiné aux Etats membres dont le revenu national brut est inférieur à 90% de la moyenne communautaire. Il participe au rééquilibrage régional, mais ne concerne pas la France.

La politique de cohésion porte une attention particulière aux **zones rurales** ou en **transition industrielle**, ainsi qu'aux régions souffrant de **handicaps naturels ou démographiques** graves et permanents. Les territoires de montagne, comme la Lozère par exemple, figurent parmi les zones souffrant de handicaps naturels.

Le **FEDER**, le **FSE** et l'**IEJ** sont **gérés principalement de façon conjointe** (la Région ayant le rôle d'autorité de gestion) et se déclinent sur le territoire français. Une partie du FSE est gérée à l'échelle nationale, notamment sur les thématiques de l'emploi et de l'insertion. Il existe également des programmes interrégionaux notamment autour des fleuves et des massifs montagneux.
Ainsi, en Lozère, le FEDER se décline en ***FEDER régional***, ***FEDER Massif Central*** et ***FEDER Plan Loire*** (un programme interrégional qui concerne le secteur de Langogne et les gorges de l'Allier) ; le ***FSE*** quant à lui est géré à l'***échelle nationale*** et ***régionale***.
Les Départements, associés au Comité de Programmation, s'efforcent de faire remonter la dynamique locale auprès de la Région.

LE FEDER EN OCCITANIE ET EN LOZÈRE

Le programme opérationnel 2014-2020 concerne la Région Languedoc Roussillon, car il a été conçu avant la fusion des Régions.

FEDER régional

Priorités	Actions concrètes en Lozère (2014-2020)	Budget mobilisé en Lozère
Axe 1 — Investissement durable dans la croissance intelligente	Investissements productifs et innovants dans les PME, via notamment le dispositif Foster*	619 000€ 16% du FEDER géré à l'échelle régionale
Axe 2 — Réduction de la fracture numérique, favoriser l'émergence de la e-société	Cet axe n'a pas été mobilisé en Lozère pendant la programmation 2014-2020	
Axe 3 — Transition énergétique	Axe sur lequel la Lozère est le plus mobilisée. Réhabilitation énergétique de bâtiments publics, installation de chaufferies à bois (collèges, centre médicaux-sociaux), promotion du bois énergie, animation Espace Info Energie	2 879 000€ 77%

LE FEDER EN OCCITANIE ET EN LOZÈRE

	Priorités	Actions concrètes en Lozère (2014-2020)	Budget mobilisé en Lozère
Axe 4	**Préservation et valorisation du territoire et des ressources, croissance durable**	**Aménagement du Moulin de la Borie, et sur les sites des lacs de Ganivet et Charpal**	**264 000€** **7%**
Axe 5	**Approche urbaine intégrée**	**Cet axe n'a pas été mobilisé en Lozère**	

Association Terres de Vie en Lozère — Parc national des Cévennes — PETR Sud Lozère

Total : 3,76 millions d'euros

Pour territorialiser l'approche du FEDER, il existe trois ***Approches Territoriales intégrées*** (ATI) en Lozère : le *Parc National des Cévennes,* le *territoire du GAL Terres de Vie* et *PETR Sud Lozère*.

Dans le cadre des ATI, sont identifiés sur un territoire des projets dont les thématiques sont en lien avec le FEDER. Une enveloppe du FEDER régional leur est ensuite réservée. Les ATI sont une **spécificité de la programmation 2014-2020 de l'ex-Région Languedoc Roussillon**. D'autres instruments, plutôt thématiques, existent à l'échelle nationale, comme l'*Investissement Territorial Intégré* (ITI) qui concerne plutôt les agglomérations, les métropoles, les territoires urbains, les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les pays et les Parcs naturels régionaux.

Actuellement, dans le cadre de la préparation de la nouvelle programmation, la Région Occitanie a fait des propositions à la Commission européenne concernant notamment les modalités de mobilisation de l'axe territorial sur le territoire régional pour 2021-2027.

7

LE FEDER EN OCCITANIE ET EN LOZÈRE

Le FEDER Massif Central, un programme interrégional centré sur le territoire de la montagne, concerne aujourd'hui 4 régions et 22 départements.

FEDER Massif Central

	Priorités	Actions concrètes en Lozère (2014-2020)	Budget mobilisé en Lozère
Axe 1	Préservation et valorisation du potentiel des ressources naturelles du Massif Central.	Développement et promotion du tourisme de pleine nature et d'itinérance (grande traversée du Massif Central en VTT, le chemin de Saint Jacques, le Stevenson, la Régordane). Deux Pôles de Pleine Nature (Aubrac et Mont Lozère)	Dimension biodiversité : 975 000€ 41% Dimension tourisme : 977 000€ 41%
Axe 2	Concrétisation du potentiel économique de la filière bois du Massif Central.	Axe moyennement mobilisé à l'échelle du Massif et pas en Lozère	
Axe 3	Promotion des initiatives de nouveaux modes de développement portées par les territoires	Actions opérationnelles innovantes favorisant l'attractivité et l'accueil de nouvelles populations. Trois territoires d'accueil.	Dimension Attractivité : 436 000€ 18%

Total : 2,39 millions d'euros

LE FSE EN OCCITANIE ET EN LOZÈRE

FSE national

A l'échelle nationale, on retrouve les objectifs importants pour le Ministère de l'Emploi (qui en est autorité de gestion du programme opérationnel national) notamment : accompagnement vers l'emploi des demandeurs d'emploi et des inactifs, soutien aux mobilités professionnelles, développement de l'entrepreneuriat. également l'anticipation des mutations et la sécurisation des parcours professionnels, la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'inclusion.

En Lozère, ces priorités se traduisent par l'accompagnement des jeunes vers l'emploi, mené notamment par la Mission Locale, par des actions de consolidation des acteurs locaux et de l'insertion, et par les Chantiers d'insertion.

FSE régional

	Priorités	Actions concrètes en Lozère (2014-2020)	Budget mobilisé en Lozère
Axe 7	**Accompagnement de la création et reprise d'activité par le développement des compétences**	**Accompagnement et suivi des projets des entreprises ; accompagnement à l'installation en agriculture.**	**531 000€ (73%)**
Axe 8	**Formation tout au long de la vie pour favoriser l'accès à l'emploi.**	**Formation en maison d'arrêt ; formation numérique pour adultes, école numérique pour tous**	**193 000€ (27%)**
			Total : 720 000€

LE DISPOSITIF FOSTER

Qu'est-ce que le Dispositif Foster ?

Dispositif d'accompagnement des TPE, des PME et des exploitations agricoles et forestières qui permet le financement de projets grâce à

- Des garanties d'emprunts bancaires ;
- Des prêts aux entreprises innovantes en phase d'amorçage ;
- Des prises de participation au capital d'entreprises à potentiel de croissance.

Ces outils de financement sont mis en œuvre par des **intermédiaires financiers** (banques, associations de prêt aux entreprises, sociétés d'investissement).

10

LE DISPOSITIF FOSTER

> *A ce jour, environ 5 600 entreprises ont pu être aidées en Occitanie, avec 750 millions d'euros d'investissement mobilisés pour presque 100 millions d'euros de fonds européens.*

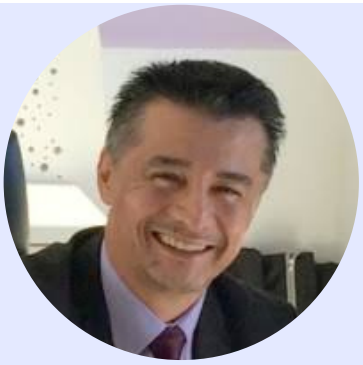

Lors du Webinaire sur la Politique de Cohésion en Lozère : Bilan (2014-2020) et Perspectives (2021-2027), nous avons échangé avec ***Stéphane Nguyen****, directeur de la direction Europe à la Région Occitanie.*

Quelles sont les particularités du dispositif Foster ?

D'habitude, avec les fonds européens, des subventions sont attribuées directement au porteur de projet. La subvention est non-remboursable, sauf en cas d'erreur grave dans la mise en œuvre du projet. Avec le dispositif Foster, la Région Occitanie bénéficie d'une subvention du FEDER et elle constitue un fonds de fonds, ensuite confié au Fonds européen d'Investissement. Le gestionnaire contractualise avec les intermédiaires financiers. Les porteurs de projet pourront ainsi bénéficier de prêts, de co-investissements, de garanties.

En effet, le FEDER couvre des activités souvent jugées à risque par les **établissements financiers**. Ceux-ci **sont couverts par les fonds européens et auront moins de réticences à investir ainsi dans l'innovation**. Grâce au dispositif Foster, se met en place un ***effet de levier***, avec une multiplication par dix. Le fonds de participation est composé de fonds européens (**60%**) et de fonds de la Région (**40%**). A ce jour, environ 5 600 entreprises ont pu être aidées en Occitanie, avec 750 millions d'euros d'investissement mobilisés pour presque 100 millions d'euros de fonds européens.

LE DISPOSITIF FOSTER

Quel est l'avantage du dispositif Foster ?

Avec le dispositif Foster, il est possible d'**intervenir plus rapidement**. De plus, une fois que l'entreprise a remboursé le prêt dont elle a bénéficié, cette **somme** peut être **réinjectée**, de nouveau. Cela permet de continuer à investir. A titre d'exemple, pour la période 2007-2013, l'ancêtre de Foster (Jeremie) a permis d'investir presque deux fois les 30 millions d'euros qui avaient été consacrés à cet outil, moitié de la Région, moitié du FEDER.

Est-ce que le dispositif Foster représente une spécificité de l'Occitanie ?

En Occitanie, le dispositif Foster est mis en œuvre avec du ***FEDER*** et du ***FEADER***. La Région étudie actuellement la possibilité de mobiliser également le Fonds Social Européen pour l'économie sociale et solidaire sur la programmation 2021-2027.

BON À SAVOIR !

L'Occitanie a bénéficié de 2,9 milliards d'euros de fonds structurels européens sur la période 2014-2020, soit 500€ par habitant.

FOSTER
TPE • PME • AGRI

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT

PERSPECTIVES 2021-2027 : LE NOUVEAU BUDGET EUROPÉEN

Le budget européen s'inscrit dans un cadre pluriannuel, de sept ans. La sortie du Royaume-Uni a conduit à d'importantes discussions en amont, qui ont débouché sur une décision en décembre 2020.

Sept volets composent le nouveau budget, montrant les priorités de l'UE pour les sept ans à venir :

- Marché unique, innovation et numérique
- Cohésion, résilience et valeurs
- Ressources naturelles et environnement
- Migration et gestion des frontières
- Sécurité et défense
- Voisinage et monde
- Administration publique européenne

Ce budget est complété par le Plan de Relance *Next Generation EU*.

13

LE CALENDRIER DE PRÉPARATION DU NOUVEAU PROGRAMME

Stéphane Nguyen, directeur de la direction Europe de la Région Occitanie, nous donne le calendrier de préparation du nouveau programme.

Quand est-ce que le programme sera opérationnel en région Occitanie ?

Nous n'avons pas attendu décembre 2020, et le vote du budget, pour commencer à travailler sur le programme. Le lancement de la consultation régionale a eu lieu le **16 décembre 2019**, à Carcassonne. Nous avons travaillé sur la base des projets de règlements que la Commission avait publiés en 2018. Certes, il ne s'agit pas de règlements définitifs, mais par expérience, nous savons qu'il n'y aura pas de gros changements dans les très grandes lignes. En **décembre**, le budget a été approuvé.

Maintenant, la Commission doit publier les règlements qui permettent d'utiliser le budget, et cela dans toutes les langues de l'UE. Les règlements doivent également être vérifiés par les juristes-linguistes, ce qui fait que nous ne les aurons qu'en **avril/mai** au plus tôt, probablement en **juin**.

Dès que les règlements seront publiés, l'accord de partenariat sera soumis. Nous aurons **trois mois pour transmettre notre programme**, mais nous y travaillons déjà. Le programme, unique pour l'ensemble de l'Occitanie, devrait être doté d'environ **826 millions d'euros**, comprenant également le volet Pyrénées. Par comparaison, sur la période 2014-2020, la dotation régionale s'élevait à 917 millions d'euros. Certes, il y a une baisse des fonds. Cependant, il ne faut pas oublier que d'ici la fin de l'année 2023, nous devons également engager **200 millions d'euros de REACT EU**.

Nous espérons avoir une **approbation pour l'automne 2021**, et les premières programmations avant la fin de l'année, mais cela dépend également du calendrier national et européen. Il y a en effet des négociations avec la Commission sur nos propositions.

14

LES PRIORITÉS DE L'OCCITANIE POUR 2021-2027

Stéphane Nguyen, directeur de la direction Europe de la Région Occitanie, souligne les priorités que la Région Occitanie met en avant pour la nouvelle programmation 2021-2027.

Quelles sont les priorités de l'Occitanie pour la nouvelle programmation ?

La Région a choisi de travailler en cohérence avec des documents, comme le *Schéma régional d'aménagement du territoire* (SRADDET). Celui-ci a vocation à harmoniser les interventions en matière d'aménagement sur le territoire régional. Il nous a servi pour définir la stratégie, autour de deux grands piliers : un **nouveau modèle de développement** (transition énergétique et numérique, recherche, production locale…) et le **rééquilibrage des territoires**, pour que tout ne soit pas concentré sur les grandes agglomérations et métropoles.

A cette ossature, s'ajoutent aussi les **recommandations par pays**, à savoir des recommandations d'utilisation des fonds que la Commission adresse à chaque pays en fonction des caractéristiques de ce dernier.

Par ailleurs, nous devons articuler notre action avec le **Contrat Etat-Région**. Par rapport à la programmation précédente, il y a une nouveauté. Nous tiendrons compte également du ***Green Deal européen***. Ce Pacte Vert oriente les politiques européennes sur les enjeux de la transition énergétique et écologique.

La stratégie que nous développons tient compte de tout cela.

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

15

LES PRIORITÉS DE L'OCCITANIE POUR 2021-2027

Stéphane Nguyen, directeur de la direction Europe de la Région Occitanie, souligne les priorités que la Région Occitanie met en avant pour la nouvelle programmation 2021-2027.

Les thématiques développées porteront sur

Transition énergétique et écologique	Notamment avec l'efficacité énergétique dans le logement social et le bâtiment public
Economie circulaire	
Gestion des risques d'inondation et de submersion marine	
Préservation et valorisation de la biodiversité	
Utilisation des énergies renouvelables	En lien avec l' « économie décarbonnée »
Développement des PME	
Recherche et innovation	
Volet territorial et urbain	Nécessité de dédier au moins 8% du FEDER sur les problématiques urbaines, notamment pour financer les services de proximité.
Développement du vélo	
Développement des infrastructures touristiques et amélioration de l'attractivité	

LES PRIORITÉS DE L'OCCITANIE POUR 2021-2027

Stéphane Nguyen, directeur de la direction Europe de la Région Occitanie, souligne les priorités que la Région Occitanie met en avant pour la nouvelle programmation 2021-2027.

Quelles sont les lignes de partage entre les différents fonds ?

L'articulation entre les différents fonds s'opère au sein du ***Comité de Programmation Interfonds***. Il s'agit d'une exigence de la Commission, qui nous permet également d'éviter les doubles financements. Déjà lors de l'écriture du programme, nous essayons d'éviter les chevauchements, en recourant à des seuils minimums pour déposer un dossier, ou bien à un partage des thématiques. Par exemple, le FEADER intervient sur les aspects liés à l'industrie de la première transformation en matière agricole et forestière, et le FEDER intervient sur l'industrie de la deuxième transformation.

Etes-vous en train de réfléchir à d'éventuelles simplifications pour les porteurs de projet ?

Nous avons conscience de la lourdeur administrative pour la préparation, le dépôt et la gestion des dossiers. Ma direction subit actuellement la charge administrative des règlements qui sont particulièrement compliqués pour la période 2014-2020. C'est pourquoi nous sommes moins en mesure d'accompagner et d'aider les porteurs de projet. Aujourd'hui, sur un seul dossier, il est possible d'avoir jusqu'à 7 niveaux de contrôle. Nous-mêmes avons fait l'objet d'un contrôle de la Cour des comptes européenne récemment. En raison de tous ces contrôles, nous devons faire en sorte de sécuriser l'autorité de gestion et le bénéficiaire, ce qui rallonge les délais.

Nous essayons au maximum de **réduire la charge**. A titre d'exemple, pour le FSE et concernant les actions récurrentes, nous incitons à monter un dossier sur trois ans, ce qui nous fait un seul dossier de demande et un seul dossier de demande de paiement au lieu de trois. De plus, pour la période 2021-2027, des simplifications ont été annoncées dans les projets de règlement, relatives par exemple à l'application de taux forfaitaires.

Enfin, nous prévoyons des **sessions d'information-formation avec les Maisons de la Région**, afin de proposer aux porteurs de projet une meilleure orientation. Nous prévoyons également de mettre en place l'animation nécessaire pour faire en sorte que les bénéficiaires sur le territoire aient le bon niveau d'information.

17

QUELLES PRIORITÉS EN LOZÈRE ?

Guillaume Delorme, Directeur de l'ingénierie, de l'attractivité et du développement du Département de la Lozère, souligne les priorités de la Lozère pour la nouvelle programmation 2021-2027.

Malgré la charge administrative qui a été identifiée, ***les fonds européens restent des vrais outils de développement***.

L'Occitanie bénéficie d'outils spécifiques, comme l'outil Massif Central, très adapté au territoire lozérien, où d'autres priorités régionales, comme l'innovation ou la recherche, sont parfois plus difficilement mobilisables. Accompagner les dynamiques locales est l'objectif des Départements et de la Région. En même temps, avoir une gestion performante et efficace a un intérêt pour tout le monde : pour la Région, en tant qu'autorité de gestion, pour les citoyens et pour les porteurs de projets.

Maintenant, la construction des programmes est en cours et lors d'échanges constructifs avec la Région, le département de la Lozère, ainsi que les autres départements de l'Occitanie, mettent en avant les sujets sur lesquels il existe un besoin d'une intervention des fonds européens. Un **enjeu démocratique** est présent : il faut faire en sorte que les aides européennes touchent la totalité du territoire et qu'elles viennent au plus près des citoyens.

lozère
LE DÉPARTEMENT

18

QUELLES PRIORITÉS EN LOZÈRE ?

Quelles sont donc les priorités identifiées par le Département de la Lozère ?

Guillaume Delorme nous répond lors d'une interview le 4 février 2021. Il met en avant le domaine de la **rénovation énergétique**, qui avait une forte importance dans la programmation précédente, ce qui continuera dans la prochaine. Dans un territoire de montagne comme celui de la Lozère, la rénovation énergétique représente un enjeu significatif, à la fois pour les ménages et pour les structures publiques ou autres.

Le **dispositif Foster** devrait perdurer, voire être amplifié avec un champ plus large des bénéficiaires. Pour M. Delorme, il s'agit d'un outil intéressant pour surmonter les difficultés liées aux délais et au montage du dossier. D'autres thématiques mises en avant par le Département de la Lozère sont la **formation**, l'**accompagnement vers l'emploi**, des sujets importants également à l'échelle régionale.

Surtout, beaucoup de projets apparaissent dans le domaine du **patrimoine** et du **tourisme**. Étant donné la priorité donnée davantage aux autres axes, un travail d'ingénierie financière sera nécessaire, afin de rediriger lesdifférents dossiers sur les fonds européens, les politiques du Massif Central ou encore sur des crédits nationaux ou régionaux.

En attendant de voir la nouvelle programmation se concrétiser, un retour sur la période 2014-2020 permet de comprendre l'ampleur de l'action européenne en Occitanie, qui a bénéficié de 3 milliards d'euros de fonds européens. Comme l'affirme bien Guillaume Delorme, « ***Les fonds européens sont une chance pour nos territoires*** ».

POUR ALLER PLUS LOIN

Le Centre d'information Europe Direct Pyrénées a réalisé l'exposition "L'Europe s'engage en Lozère" avec le soutien du Département de la Lozère et de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée. Elle présente des exemples variés de projets soutenus par l'Union européenne en Lozère. Cette exposition de 8 panneaux est prêtée gracieusement en écrivant à : info@maison-europe-nimes.eu

Liens utiles

Projets réalisés en Occitanie avec l'aide de fonds européens

Europe en Occitanie
Europe en France

Cartographie de projets co-financés par l'UE sur l'ensemble de l'Occitanie

ADRET - Europe Direct Pyrénées (2014-2020

Démarches à suivre pour les porteurs de projet

Europe en Occitanie
Europe en France

Dispositif Foster

La Région

Webinaire : La politique de cohésion européenne en Lozère : bilan 2014– 2020 et perspectives 2021 – 2027
Youtube

Websérie « Bonjour Tandem en Occitanie ! »
Europe en Occitanie

L'EUROPE S'ENGAGE
L'OCCITANIE AGIT

SOURCES

Commission européenne, La principale politique d'investissement de l'UE

Europe en France, Fonds européen de développement régional

Europe en France, Glossaire

Europe en France, Initiative pour l'emploi des jeunes

Parlement européen, Cohésion économique, sociale et territoriale

Préfecture et services de l'Etat en région, L'Europe

Toute l'Europe, Histoire et évolutions de la politique régionale

Maison de l'EUROPE Nîmes

europe direct Occitanie
Bas Rhône – Cévenne